

Mis en ligne
le 28/03/2024



DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2024

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 21/02/2024 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 28 février 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 13	
Représentés : 2	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Votants : 15	Représentés : Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 28 février 2024

Publié en mairie le : 19 mars 2024

Pour copie certifiée conforme.

Objet : SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE DE SOULHOL

Mme la Maire présente la demande de participation financière de l'école élémentaire Soulhoul pour un voyage scolaire à la Cité de l'Espace à Toulouse pour 3 enfants domiciliés sur la commune.

Mr Michel ARNAUDET, par ailleurs directeur du groupe scolaire de St Laurent les Tours, rappelle les principes du financement des voyages des élèves qui nous ont guidés jusqu'ici (la municipalité concernée, l'association des parents d'élèves, et les parents). Les communes de St Céré et St Laurent ayant chacune une école, elles ne se sollicitaient pas l'une l'autre pour participer au financement. Un débat s'engage sur la possibilité de faire évoluer cette règle tacite en faveur d'un principe de réciprocité. La Maire de Saint-Céré s'est engagée à soumettre à son conseil municipal toute demande de financement qui émanerait de notre groupe scolaire.

Elle précise que sur les trois enfants nommés l'un d'eux est en garde partagée sur une autre commune. Au final, la participation demandée concernerait 2,5 enfants seulement, soit 125 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accorder une aide financière de 125 € à l'école élémentaire de Soulhoul
- de donner tous pouvoirs à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.